Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230706-DEC202373-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire : 06 JUIL 2023

DEC202373
FINANCES ;
Attribution d'un marché pour l'approvisionnement de combustible pour la chaufferie bois des Frères Maristes.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT qu'après consultation publique et analyse des offres, l'entreprise GBA a été retenue comme prestataire pour l'approvisionnement en biomasse de la chaufferie collective des Frères Maristes dans le cadre d'un marché accord cadre à bon de commande.

CONSIDERANT que le prix de la prestation pour 350 MAP de plaquettes bois par an, s'élève à 34 335 € HT pour deux ans, soit 17 167.50 € HT par an.

DECIDE d'attribuer le marché d'approvisionnement de la chaufferie des Frères Maristes à l'entreprise GBA pour un montant maximum de 34 335 € HT pour deux an (un an ferme et reconductible tacitement une fois).

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

